

SIIS D'ERVAUVILLE -BAZOCHES SUR LE BETZ  
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 MARS 2018

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CS : 12**

**En exercice : 12**

**Présents : 08**

**date de convocation : 16 mars 2018**

**date d'affichage : 29 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 16 mars 2018 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques HUC, Président.

**Étaient présents :** Michaël BRANGER, Karine CALLY, Vanessa DEL MORAL, Patrick ORTH, Micheline VALMORI, Guy VAUDIN, Dominique VENIANT

**Excusé et représenté :** Arnaud CHARTON

**Absents :** Thierry DUPUIS, Patricia BROCHET, Nathalie VOLPI

**Secrétaire de séance :** Karine CALLY

-----  
La séance est ouverte à 19h.

Le procès-verbal du 22 février 2018 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**I – Adoption du Compte Administratif 2017 de la Régie des Transports**

Vu le code des Communes et notamment les articles L. 121-27, L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 16 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Syndical, siégeant sous la Présidence de Guy VAUDIN, conformément à l'article L. 121-13 du Code des Communes,

Le Président,

**EXPOSE** à l'assemblée syndicale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ADOpte** à 8 voix pour le Compte Administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	00.00 €	49 856.45 €
Recettes	15 242.84 €	56 610.55 €
Excédent	15 242.84 €	6 754.10 €

## II – Approbation du Compte de Gestion 2017 de la Régie des Transports

Vu le code des Communes et notamment les articles L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du receveur,

Le Président,

**INFORME** le Conseil Syndical que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à Courtenay et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Syndicat.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice

## III – Affectation du résultat 2017 de la Régie des Transports

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT	AFFECTATION A	RÉSULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA S.I	L'EXERCICE	RÉALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2016		2017	2017	RÉALISER	COMTE POUR
						L'AFFECTATION
						DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	26 108,49		15 242,84	RAR Dépenses	0,00	41 351,33
				Recettes		
FONCTIONNEMENT	-8 538,52		6 754,10	RAR Dépenses	0,00	-1 784,42
				Recettes		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	0,00
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	0,00
Total affecté au c/ 1068 :	0,00
<b>Pour mémoire</b>	
Résultat d'investissement reporté au BP 2018, ligne R001	41 351,33
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	
Déficit à reporter (ligne D002)	-1 784,42

#### **IV – Vote du budget primitif 2018 de la Régie des Transports**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants, L. 2311-1 à L. 2343-2,

Considérant les délais offerts aux Syndicats jusqu'au 15 avril de cette année,

Le Président,

**EXPOSE** le contenu du budget de l'exercice 2018,

**PRECISE** que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M43,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**VOTE** à l'unanimité le budget primitif 2018, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Investissement</b>	56 596.33 €	56 596.33 €
<b>Fonctionnement</b>	53 429.42 €	53 429.42 €
<b>TOTAL</b>	110 025.75 €	110 025.75 €

#### **V – Adoption du Compte Administratif 2017 du SIIS d'Ervauville**

Vu le code des Communes et notamment les articles L. 121-27, L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 16 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Syndical, siégeant sous la Présidence de Guy VAUDIN, conformément à l'article L. 121-13 du Code des Communes,

Le Président,

**EXPOSE** à l'assemblée syndicale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ADOpte** à 8 voix pour le Compte Administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	7 599.95 €	375 355.30 €
<b>Recettes</b>	25 402.72 €	418 982.07 €
<b>Excédent</b>	17 802.77 €	43 626.77 €

#### **VI – Approbation du Compte de Gestion 2017 du SIIS d'Ervauville**

Vu le code des Communes et notamment les articles L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du receveur,

Le Président,

**INFORME** le Conseil Syndical que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à Courtenay et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Syndicat.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice

### **VII – Vote du budget primitif 2018 du SIIS d'Ervauville**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants, L 2311-1 à L. 2343-2,

Considérant les délais offerts aux Syndicats jusqu'au 15 avril de cette année,

Le Président,

**EXPOSE** le contenu du budget de l'exercice 2018,

**PRECISE** que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**VOTE** à l'unanimité le budget primitif 2018, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Investissement</b>	14 929.00 €	14 929.00 €
<b>Fonctionnement</b>	426 174.19 €	426 174.19 €
<b>TOTAL</b>	441 103.19 €	441 103.19 €

### **VIII – Protocole sorties scolaires**

Le Président informe le Conseil que des protocoles ont été mis en place en cas de sorties scolaires.

#### 1/ Car affrété par l'enseignant

Le SIIS peut participer au coût financier de la location de car.

Le SIIS doit être prévenu 48h à l'avance ou 72h en cas de sortie le lundi pour un départ des enfants avant la fin de la garderie du matin afin d'avertir le personnel.

Le personnel préviendra l'enseignant par téléphone qu'il a des enfants à la garderie concernés par la sortie.

De ce fait, l'enseignant ou un accompagnateur nommé par l'enseignant sera chargé d'aller chercher les enfants à la garderie.

#### 2/ Utilisation du car du SIIS

Le SIIS met à la disposition des enseignants le car avec le chauffeur.

Pour une sortie le matin ou l'après-midi, en dehors des heures de ramassage, le SIIS exige la liste des élèves présents dans le car et sera à remettre au chauffeur.

Un double de cette liste doit être envoyé au secrétariat du SIIS.

### **IX – Appel d'offres service restauration**

Le Président rappelle au Conseil que les repas livrés en liaison froide sont assurés par la Société SCOLAREST d'Amilly.

Cette société est en contrat avec le Syndicat depuis septembre 2015 suite à une remise en concurrence la même année.

Il y a depuis quelques temps des dysfonctionnements (changements de menus impossible). Un rendez-vous est prévu le 04 avril 2018 avec le nouveau directeur.

Pour autant, le Président propose qu'un avis d'appel public à la concurrence soit lancé pour la fourniture de repas pour la prochaine rentrée scolaire.

M. Branger demande si la cuisine centrale de Courtenay sera consultée.

Le président lui répond positivement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** à l'unanimité le Président à lancer l'avis d'appel public à la concurrence pour la fourniture de repas pour la prochaine rentrée scolaire

### **X – Commission ouverture de plis**

Dans le cadre de l'appel d'offres pour le marché de livraison de repas en liaison froide, le Président propose que soit créée une commission d'ouverture des plis pour effectuer le choix du nouveau prestataire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de nommer les personnes suivantes pour la commission :

- Jacques Huc (Rozoy)
- Patrick Orth et Michaël Branger (Foucherolles)
- Dominique Veniant (Ervauville)

### **XI – Subvention pour éducation musicale année 2017/2018**

Le Président informe le Conseil de la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Département dans le cadre des cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles primaires publiques, pendant le temps scolaire, à l'initiative des communes.

La subvention est accordée à hauteur de 6,10 € par heure et par élève sur la base d'une heure par semaine pendant la durée du projet.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**CHARGE** à l'unanimité le Président de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible au titre de la participation financière aux cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles primaires publiques, pendant le temps scolaire, pour l'exercice 2018

### **XII - Délégué agent et élu au CNAS**

Dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un représentant des agents, pour siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration.

Le délégué représentant les agents est élu parmi les agents de la collectivité.

Le délégué représentant les élus est désigné par délibération du Conseil Municipal.

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante du SIIS d'Ervauville, le Conseil doit procéder à l'élection de deux nouveaux délégués, le premier représentant les élus et le second représentant les agents au sein du CNAS.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ELIT** Jacques HUC comme délégué représentant les élus

**ELIT** Claudia GUESPIN comme déléguée représentant les agents

**AUTORISE** le président à signer tout autre document relatif à la présente délibération

### **XIII – Questions diverses**

#### ***1/ Rencontre du Personnel***

Le président informe le Conseil qu'il a rencontré, en présence des vice-présidents, le personnel du SIIS afin de faire les présentations et un point sur le fonctionnement, notamment sur les problèmes d'indiscipline.

Il a été décidé de mettre en place un nouveau mode opératoire pour l'indiscipline et une feuille sera remise aux parents à chaque fin de semaine pour un retour signé.

Il a été convenu que les élus iraient plus souvent dans les cantines et le car. Le personnel aura les coordonnées des président et vice-présidents pour appel en cas d'urgence.

### **2/ Rencontre avec l'Inspectrice**

Le président informe le Conseil qu'il a rencontré, en présence des vice-présidents, du directeur de l'école de Bazoches et le personnel de garderie, l'Inspectrice afin de faire le point sur l'incident qui a eu lieu lors de la sortie scolaire du 12 février. Il rappelle que, depuis, un protocole a été mis en place.

### **3/ Rencontre avec les parents**

Le président informe le Conseil qu'il a rencontré, en présence des vice-présidents, les parents dont les enfants posent problème à la cantine d'Ervauville et de Rozoy. Les rencontres se sont bien passées.

Mme Cally demande si M. Dupuis était présent.

Le président lui répond par la négative car M. Dupuis a refusé de venir aux deux invitations qui lui ont été envoyées.

M. Orth précise que M. Dupuis a répondu "qu'il se désolidarisait du SIIS".

### **4/ Visite des cantines**

Le président informe le Conseil que des parents ont demandé à visiter les cantines.

Le président propose aux délégués que cette visite se fasse un samedi matin.

Il précise qu'il a demandé aux responsables de cantine d'être présentes ce jour-là.

Il a été retenu comme date le 14 avril 2018 à 10h avec en premier la visite de la cantine de Rozoy suivi de celle d'Ervauville.

Un mot dans le cahier de liaison des enfants sera diffusé afin d'informer les parents.

### **5/ SIIS**

Le président informe le Conseil que M. Dupuis a été convié à la réunion de bureau pour préparer le budget mais n'est pas venu.

Il précise qu'il a remis au Sous-Préfet, à sa demande, un courrier dans lequel il faisait des propositions pour améliorer la gestion et le fonctionnement du syndicat. Les propositions sont les suivantes :

- 1/ que l'ordre du jour soit préparé en commun avec les vice-présidents
- 2/ que le vice-président soit convié au rendez-vous dès lors qu'il s'agisse d'un parent de sa commune
- 3/ que les vice-présidents soient partie prenante dans la construction du budget
- 4/ que le président sollicite les vice-présidents afin de prendre une décision rapide sur un problème urgent
- 5/ promouvoir une meilleure communication avec l'ensemble des délégués et les parents
- 6/ création de commissions spécifiques :
  - projet de réalisation d'une cantine et d'une classe sur la commune de Bazoches
  - périscolaire
- 7/ mise en places des rythmes scolaires
- 8/ mise en place de protocole lors de sorties organisées par les enseignants
- 9/ moderniser certaines façons de travailler en accord avec le personnel
- 10/ présence plus fréquente des élus dans les activités périscolaires (cantine et garderie) et le transport scolaire

Le président a précisé au Sous-Préfet qu'un bilan soit fait dans 6 mois pour évaluer ce fonctionnement et qu'avait été laissée vacante la place de vice-président afin qu'un élu de Bazoches puisse être élu lors d'une prochaine réunion. Ainsi chaque commune serait représentée.

Le Sous-Préfet a fait savoir au Président qu'il a reçu une fin de non-recevoir de la part du maire de Bazoches.

Pour le Sous-Préfet, il n'y a pas lieu de dissoudre le syndicat car il y a le quorum et que les finances se portent bien.

Il a rappelé que la compétence des effectifs était du ressort de l'inspection académique.

En l'état actuel des choses, le président informe le Conseil que le SIIS continuera d'avancer pour le bien-être des enfants.

#### **6/ Stores cantine et école Ervauville**

M. Vaudin informe le Conseil que des stores roulants vont être posés à l'école maternelle et qu'à la cantine, les vitres seront remplacées par de nouvelles qui laissent passer la lumière mais pas la chaleur. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances de Pâques.

#### **7/ Location photocopieur**

M. Branger demande s'il serait possible de revoir le contrat de location des photocopieurs des écoles. Le président lui répond que le dossier sera de nouveau étudié et présenté lors du prochain conseil.

#### **8/ Garderie**

M. Orth informe le Conseil qu'il va être nécessaire très rapidement de réfléchir à une construction pour la garderie.

En effet, on se retrouve avec des effectifs très importants parfois et la garderie actuelle est beaucoup trop petite.

Si un dossier était déposé d'ici la fin de l'année, le Sous-Préfet pourrait nous accorder une subvention sur 2019.

Il n'est pas possible d'envisager la garderie dans les salles polyvalentes en raison des locations et occupations par des associations.

Si Bazoches ne revient pas, il va falloir envisager une construction sur une autre commune, Ervauville ou Rozoy. Les deux communes ayant du terrain disponible.

#### **9/ Courrier M. Flour**

Mme Del Moral demande si une réponse a été faite à M. Flour suite au courrier qu'il a envoyé par mail au président en mettant en copie les délégués du SIIS.

Le président lui répond que la réponse n'a pas encore été faite.

#### **9/ Commission travaux**

M. Branger demande s'il peut faire partie de la commission travaux.

Les délégués donnent tous leur accord pour qu'il fasse partie de cette commission.

La prochaine réunion aura lieu à la mairie de Foucherolles.

La séance est levée à 21 heures 15

#### **SIGNATURES DES PRÉSENTS**

Michaël BRANGER	Patricia BROCHET	Karine CALLY	Arnaud CHARTON représenté par Michaël BRANGER
Vanessa DEL MORAL	Thierry DUPUIS	Jacques HUC	Patrick ORTH
Micheline VALMORI	Guy VAUDIN	Dominique VENIANT	Nathalie VOLPI